

## FINANCES

### **Demandes de financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**

- A) Projet global de requalification du groupe scolaire Anton Makarenko
- B) Projet global de rénovation du centre municipal de santé Fanny Dewerpe
- C) Déploiement d'Autolib'

### **EXPOSE DES MOTIFS COMMUN**

La ville d'Ivry-sur-Seine fait partie intégrante du périmètre de la nouvelle Métropole du Grand Paris. Cette année, la Métropole a décidé d'abonder un Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) à hauteur de 70 millions d'euros. Ce fonds est mis à disposition des collectivités constitutives de la Métropole et concerne les investissements dans le cadre des deux compétences métropolitaines à ce jour : le développement durable et le développement économique.

Les projets présentés par la Ville s'inscrivent dans les priorités de protection et mise en valeur de l'environnement et de cadre de vie portées par le fonds d'investissement métropolitain et concernent plus particulièrement les thèmes :

- de réhabilitation thermique du patrimoine bâti et remplacement des moyens de chauffage polluants,
- de lutte contre la pollution et de réduction des nuisances notamment la réduction des nuisances sonores par le développement de modes de déplacement non polluants,
- de réduction des inégalités au sein de l'aire métropolitaine.

Les trois projets sont :

- Un projet global de requalification du groupe scolaire Anton Makarenko incluant une extension, la réhabilitation des bâtiments existants et le raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet.
- La réhabilitation du bâtiment existant du centre municipal de santé Fanny Dewerpe avec la création d'une extension incluant le remplacement des chaudières gaz par un raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet.
- Le déploiement d'Autolib' sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine, un service de véhicules électriques en libre-service.

Au regard de ces éléments, je vous demande d'approuver les demandes de financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM).

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : plans de financements

## **FINANCES**

### **1A) Demande de financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**

Projet global de requalification du groupe scolaire Anton Makarenko

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération n° CM2016/09/21 du 30 septembre 2016 du Conseil de la Métropole du Grand Paris créant le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM),

considérant le projet global de requalification du groupe scolaire Anton Makarenko incluant une extension, la réhabilitation des bâtiments existants et le raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet,

considérant que le projet répond à la réhabilitation thermique du patrimoine bâti et au remplacement des moyens de chauffage polluants,

considérant qu'il s'inscrit dans la priorité de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie portée par le Fonds d'Investissement Métropolitain du Grand Paris,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser la requalification du groupe scolaire Anton Makarenko incluant une extension, la réhabilitation des bâtiments existants et le raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet, conformément au plan de financement prévisionnel ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2016

## **FINANCES**

### **1B) Demande de financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**

Projet global de rénovation du centre municipal de santé Fanny Dewerpe

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération n° CM2016/09/21 du 30 septembre 2016 du Conseil de la Métropole du Grand Paris créant le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM),

considérant le projet global de rénovation du centre municipal de santé Fanny Dewerpe avec la création d'une extension incluant le remplacement des chaudières à gaz par un raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet,

considérant que le projet répond à la réhabilitation thermique du patrimoine bâti et au remplacement des moyens de chauffage polluants,

considérant qu'il s'inscrit dans la priorité de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie portée par le Fonds d'Investissement Métropolitain du Grand Paris,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour réaliser la réhabilitation du bâtiment existant du centre municipal de santé Fanny Dewerpe avec la création d'une extension incluant le remplacement des chaudières gaz par un raccordement au réseau de chaleur pour l'ensemble du projet, conformément au plan de financement prévisionnel ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2016

## **FINANCES**

### **1C) Demande de financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**

Déploiement d'Autolib'

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération n° CM2016/09/21 du 30 septembre 2016 du Conseil de la Métropole du Grand Paris créant le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM),

considérant le projet de déploiement d'Autolib', un service de véhicules électriques en libre-service,

considérant que le projet répond à la lutte contre la pollution, à la réduction des nuisances notamment les nuisances sonores par le développement des modes de déplacement non polluants,

considérant qu'il s'inscrit dans la priorité de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie portée par le Fonds d'Investissement Métropolitain du Grand Paris,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès de la Métropole du Grand Paris des financements dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour réaliser le déploiement sur le territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine d'un service de véhicules électriques en libre-service Autolib', conformément au plan de financement prévisionnel ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 NOVEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 NOVEMBRE 2016